

Commune du Bez  
\*\*\*\*\*

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**N° 56/2026                      Interdiction temporaire de circulation sur le VC n°11  
(route de Guyor-Bas)**

Le Maire de la Commune du Bez soussigné,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu la demande formulée le 27 avril 2026 par BOUYGUES E&S MIDI PYRENEES-A, représentée par Mathieu LASCOUX SEBIRE, en vue de réaliser, une tranchée pour poser un câble électrique qui sert à alimenter un projet photovoltaïque et de faire un terrassement pour poser un coffret avec un poste de transformation. ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des riverains, des usagers et des employés de la société BOUYGUES E&S MIDI PYRENEES-A

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation de tout véhicule à moteur sera interdite sur le VC n°11 (route de Guyor-Bas) à partir du croisement de la route du Barrage en direction du hameau de Guyor-Bas **du vendredi 22 mai 2026 au vendredi 12 juin 2026 de 8h à 18h.**

**Article 2** : La signalisation réglementaire nécessaire à l'application du présent arrêté sera apposée par BOUYGUES E&S MIDI PYRENEES-A

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, sur les lieux concernés et à la mairie.

**Article 5** : Madame le Maire, Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie de Brassac, Monsieur le Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Brassac et l'entreprise BOUYGUES E&S MIDI PYRENEES-A sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au Bez, le **22 MAI 2026**

Christine BERNOT, Maire du Bez

